



Plan local
d'Urbanisme

Règlement graphique - Modification n°1

Commune de Rivière-Salée

PLU approuvé le 24 janvier 2019

Modification de droit commun n°1 approuvée le 27 février 2025



1:10 000

Version du 31-03-2025



A Limites de zonage

Prescriptions ponctuelles

• Bâtiments remarquables (L151-19 CU)

Prescriptions linéaires

••••• Liaison douce Grand-Bourg / Petit-Bourg (L151-23 CU)

— Linéaire commercial et plan d'alignement

Prescriptions surfaciques

Espaces boisés classés (EBC)

Emplacements réservés

Elements de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (berges et ravines)

Parc à aménager

STECAL

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

Zones humides

Coupures d'urbanisation

Respirations paysagères

Réservoirs de biodiversité forestier

Eléments de repère

Limites cadastrales

Bâtiments



0 100200 m